

Recours au Règlement

[Traduction]

M. David Dingwall (Cap-Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots pour appuyer mon collègue du Nouveau Parti démocratique, qui présente une proposition très juste à la Chambre.

Étant donné ce qu'a dit mon savant collègue de l'autre côté, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, je tiens à préciser que mon collègue du Nouveau Parti démocratique ne demande pas au Président de revoir sa décision du 11 mars. Il a été très clair à ce sujet.

Le député a cependant soulevé une question fondamentale d'une importance considérable à la fois pour l'ensemble des députés et pour le public, à savoir le droit à la liberté d'expression et les restrictions qui s'y appliquent.

Mon collègue a fait valoir ce point dans une intervention très brève. Il demande à la présidence de ne pas statuer de façon négative ou positive sur le sujet en question; ce n'est pas la solution que recherche le député.

Il souhaite plutôt que le sujet, qui lui paraît suffisamment important, soit renvoyé au comité de gestion de la Chambre pour qu'il examine son point de vue et celui de certains autres députés sur la question du droit à la liberté d'expression.

Je crois qu'en toute équité, cette approche ne jettera pas le discrédit sur la Chambre. En fait, le renvoi du sujet au comité de gestion de la Chambre ne saurait qu'attirer du respect à la Chambre.

J'ajoute que le comité compte des représentants des trois partis politiques et qu'il est disposé à accueillir d'autres députés qui voudraient participer au débat. J'appuie mon collègue qui propose de renvoyer le sujet au comité de gestion de la Chambre.

• (1025)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de souligner ce qui vient d'être dit à savoir que vous êtes saisi d'une question de procédure plutôt que d'une question de fond. Il s'agit de renvoyer une affaire en particulier au Comité permanent de la gestion de la Chambre qui est chargé de s'occuper des questions de procédure, des règles parlementaires, ect.

Selon moi, cela n'a rien d'inoffensif, car c'est là un mot péjoratif, mais par contre, je ne crois pas qu'en l'occurrence, on doive craindre qu'il s'agit là simplement d'une

façon de réexaminer une question sur laquelle on ne pourrait revenir autrement. Je pense qu'on essaie vraiment, de façon tout à fait légitime en l'occurrence, de soumettre par votre entremise au Comité permanent de la gestion de la Chambre une question qui mérite d'être examinée.

Ce n'est pas seulement une question d'appliquer au comité et à la Chambre les mêmes limites en ce qui concerne la liberté d'expression. Nous ne sommes pas libres de dire tout ce qui nous plaît dans cette enceinte. Selon ce que nous disons, la présidence peut très bien nous tancer ou même prendre des mesures plus graves. On peut très bien nous désigner par notre nom. Il se peut même qu'on nous expulse de la Chambre pour avoir prononcé certaines paroles.

À ma connaissance, on ne raye jamais rien du compte rendu à la Chambre. Il y a une nouvelle dimension en cause et vous avez jugé qu'aux termes du Règlement, il n'y avait qu'une façon de régler la question lorsqu'elle vous a été soumise dans le cadre d'un rappel au Règlement précédemment. Ce n'est pas vous qui établissez les règles. C'est à la Chambre que cela revient et parfois, elle le fait à la suite des délibérations du Comité permanent de la gestion de la Chambre. C'est là que la Chambre se penche sur son Règlement.

En cas de controverse, ne convient-il pas que l'organisme chargé par la Chambre de s'occuper de ces questions, les examine? Je tiens à dire à nos collègues ministériels que c'est tout ce dont il est question en l'occurrence. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur une décision prise précédemment par le Président. On ne juge pas non plus le comportement antérieur d'une majorité des membres du comité qui a donné lieu à cette controverse. On ne porte aucun jugement. On considère simplement que cette affaire doit être examinée par le Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Je pense en toute équité que les députés des deux côtés de la Chambre et, je l'espère, le Président, devraient appuyer cette proposition afin qu'on puisse régler la question de façon à éclairer les intéressés sur la façon de procéder à l'avenir.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques brèves observations à celles qui ont déjà été formulées.

J'appuie les arguments qui militent en faveur d'un renvoi de cette question au comité permanent pour qu'il la solutionne. Il n'y a pas que les députés qui le souhaitent d'ailleurs.